

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2018

RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT DANS L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1300)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL37

présenté par

Mme Dubost, rapporteure et M. Bru, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« est légitime pour »,

le mot :

« doit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.